

L'ORIENTATION ET...

LE CPE

21 janvier 2016

Plan du cours:

Introduction (éléments de contexte, problématiques, constats...)

Chaque BO amène une rupture : ici la référence forte, appuyée, au monde professionnel, pour former les élèves. Travail à long terme de rendre le pays compétitif. Les élèves sont formés avec, dans, et pour le monde de l'entreprise

Education à : on est sur un processus – temps long – met du temps – nécessite une mobilisation des acteurs

- 1) L'orientation à travers les textes du CPE... une légitimité qui provient des textes ...
- 2) Quelques détours historiques
- 3) Procédure pour les paliers d'orientation
- 4) L'EAO = un processus d'orientation
- 5) Et le CPE alors ?

- **Eléments de contexte**

—> *Quel enjeu réel ?*

Au fond, l'EAO interroge le sens de l'Ecole et de manière plus précise il interroge le sens des apprentissages! Tant du point de vue des élèves, que des parents et des professionnels.

Parler d'orientation c'est interroger le sens des apprentissages

L'éducation à l'orientation a fortement évolué ces 10 dernières années : on parle d'orientation tout au long de la vie, du socle commun, de l'accompagnement personnalisé... un ensemble de dispositif pour mettre l'orientation au centre du système.

Question de l'orientation s'est enrichie par la notion de compétence → ainsi **recherche de performance de la personne** – nous évaluerons plus seulement des savoirs.

Débat qui persiste : est-ce qu'on doit enseigner des savoirs ou promouvoir des compétences

Qui décide de l'orientation ?

Expérimentation dernier mot laissé aux parents : rapport intermédiaire à montrer 3 choses :

- Problème de méthodologie : choix établissement pas le meilleur
- Terme mal choisi : laisse penser un conflit entre les parents et l'école, une opposition
- Et cela ne change rien du tout : beaucoup d'élèves et familles ont intériorisé l'échec scolaire, du coup même avec le dernier mot cela ne change rien

Donc peut-être un bulletin note décide, et pas une histoire de personne... **Education à l'orientation s'arrête quand le bulletin est produit ? Qu'est-ce qui est du ressort de l'information et de l'éducation ?** On dit souvent qu'on fait un carrefour de l'éducation. On va à la fois informer et éduquer, l'un n'est pas l'autre.

Education à l'orientation → On est davantage sur des comportements, des attitudes, on est sur l'humain, la personne... informer sera une étape (technique, les JU) – l'éducation c'est un temps long, interrogation des attitudes, on est dans l'humain

A quel moment doit-on évoquer l'orientation alors que l'élève ne peut pas se projeter ou faut-il attendre plus longtemps

Les filles, les garçons, comment s'affranchir des stéréotypes en terme d'orientation ? Comment on fait pour orienter des filles dans des métiers de garçon, quelle pertinence j'ai à le faire, pour quel résultat ?

PIAGET : « un élève de 6^{ème} n'est pas en âge de se projeter » hors le parcours avenir commence en 6ème

Comment éduquer à l'autonomie, développer l'estime de soi, dans un système qui aiguille le plus souvent en fonction des résultats scolaire et même des places disponibles ?

• Problématiques possibles

- Quels sont les enjeux de l'éducation à l'orientation : L'orientation des personnes ou l'aide à l'orientation des personnes ?
- Est-on d'abord sur l'orientation scolaire – aider les choix que les élèves ont à faire dans leur parcours scolaire de formation – ou sur l'acquisition des compétences qui vont servir pour s'orienter tout au long de la vie ?

Quel est le travail du CPE ? Orientation des personnes ou l'aide à l'orientation des personnes ?

- Y a-t-il vraiment une perception par les jeunes des réalités de l'éducation à l'orientation notamment dans le cadre du passage entre le collège et le lycée, entre le lycée et l'enseignement supérieur ?
- Au collège, au lycée, quelle autonomie laisse-t-on aux élèves dans la construction individuelle et collective de l'orientation? Et les parents?
- A-t-on pris suffisamment en compte les inégalités sociales, culturelles, économiques pour construire une éducation à l'orientation à la hauteur des enjeux? Que peut l'école au quotidien pour rompre le couple infernal orientation-pauvreté ?
- Derrière l'impulsion ministérielle, quel rôle les corps intermédiaires ont-ils ? Qui prend véritablement en charge la question des PDMF (PIIODMEP)?
- En quoi le renforcement du rôle des professeurs, des CPE,... pourrait-il consister ?
- Comment ces acteurs coordonnent-ils leur action au travers des outils comme le parcours avenir (folios) ?

• Constats

L'orientation scolaire et professionnelle est au cœur du système éducatif français depuis la fin du 19^{és}. Elle est d'abord dite professionnelle à la fin des années 50 pour éducative et active aujourd'hui.

Après 2GM, problème du système « qui je prends pour que tous les postes soient occupés ? » On se moque des aspirations personnelles. On veut quelqu'un de compétent sur chaque poste. Mais avec développement économique et développement technologique il ne suffit plus d'être à un poste pour se l'approprier

Il ne suffit pas d'adapter une personne à un poste mais s'assurer qu'elle ait les compétences pour s'adapter aux évolutions du poste.

Aujourd'hui conjoncture actuelle complique la donne mais le paradigme a évolué

Compétences évaluer pour qu'elle s'adapte aux évolutions du poste

Depuis janvier 2015, réforme de la formation pro en France : aujourd'hui l'entreprise doit devenir un espace de formation → entreprise apprenante

Autre aspect important dans l'histoire : BERTHOIN 59, scolarité obligatoire prolongée jusqu'à 16, orientation au centre du débat, il faut se poser la question de l'orientation, mission centrale de l'école.

Education à l'orientation est un processus : part de la meilleure connaissance de soi (estime de soi), je dois savoir qui je suis pour savoir où j'ai envie d'aller. On peut voir ça en sport, en EMC (culture de l'empathie).

D'un point de vue pédagogique, je travaille ça avec **l'évaluation** positive, privilégier les évaluations formatives → pédagogie explicite et sens de l'évaluation. Evaluer = extraire de la valeur (étymologie). Tendre plus systématiquement vers **l'auto évaluation** (qui je suis ?)

C'est aussi des **pédagogies coopératives**.

EAO : **Identification d'aspirations, meilleure connaissance de soi**, attitudes, limites, et **environnement sociale et familiale**. L'environnement impact fortement, en tant que CPE on amène de la controverse, on va parler de croyance limitante, **travail de motivation**

→ En un siècle, on est passé d'une orientation fonctionnelle (la meilleure personnes au bon endroit pour avoir le meilleur résultat) à une conception humaniste de l'orientation tout au long de la vie (car on s'intéresse aux aspirations).

→ **Tension entre orientation (humaniste) et affectation (fonctionnelle qui revient)**.

Est-ce que l'orientation est un processus social ? Est-ce que c'est une reproduction ? En partie oui

BOURDIEU et **PASSERON** évoquent en 1970 dans La reproduction, la thèse que le système scolaire au lieu de réduire les inégalités... les entretient

L'école s'adresse donc aux couches supérieures de la population qui partagent les mêmes valeurs et le même langage Est-ce juste une affaire de luxe, de rang social élevé ? On en parle dans les classes favorisées car on a le choix ? Est-ce que l'élève issu d'un milieu social défavorisé, peut-il parler d'EAO ? Il va peut-être juste content de trouver un job...

Moi dans mon boulot de CPE je positionne mon activité pour les élèves éloignés du système pour une réelle « éducation à... » les concernant.

Interroger le point de vue d'un apprentissage après la 3^{ème} pour un élève de REP → valorisation pour lui ! Ascenseur social ! Il faut partir du cadre apprentissage on peut pas dire réussite ou pas,

L'éducation au choix doit être outillée (axe 1 proposition)

A partir de quel moment je peux considérer que l'EAO est aboutie ?

En tant que CPE être conscient de tous les freins mais mettre malgré tout l'élève en situation de réussite : on va commencer tôt, bosser avec PP, parents et élèves. Accompagner les réussites et les échecs, conscience de la conjoncture .. Pas de fatalité et on va chercher d'aller au delà de tous ces freins → culture accompagnement et anticipation

Christian **BAUDELLOT**, Roger **ESTABLET** , Allez les filles! (1992) : l'orientation est « sextypée »

Pourquoi les filles vont plus vers l'enseignement ? Dans l'enfance, les élèves rencontrent plus d'enseignants femmes que d'hommes.

AYRAL Sylvie La fabrique des garçons : « Les filles intériorisent, les garçons confrontent »

L'offre de formation, et l'orientation qui en découle, sont trop souvent éloignées des besoins du marché de l'emploi

Tableau :

—> Les élèves sont le plus souvent orientés là où il y a de la place, et en fonction du seul bilan scolaire

Source : *Rapport officiel de 2008 du Haut Comité de l'Education consacré à l'orientation scolaire.*

Réorienter l'orientation : plaidoyer pour une autre orientation par Alexandre LHOTELLIER et Jacques VAULOUP

Une orientation “ Made in France ”

Une orientation mécaniste, réductionniste, adéquationniste	Une orientation dialogique
Une orientation des clics	Une orientation dé clic
Une orientation désincarnée, de remplissage, une logique de flux	Une orientation existentielle, une éducation de tous au devenir
Une orientation égotique, autistique, autarcique, du chacun-pour-soi	Une orientation éthique, altruiste
Une orientation oligarchique, anti-démocratique, anarchique	Une orientation démocratique
Une orientation cacophonique	Une orientation polyphonique

1) L'ORIENTATION A TRAVERS LES TEXTES DU CPE

... une légitimité qui provient des textes ...

(se rappeler du versement de l'ISO qui est une traduction de la reconnaissance de son rôle)

Indemnités de suivi d'orientation : reconnaissance du rôle institutionnel du CPE

Circulaire n°82-402 du 28 octobre 1982

(abrogée par la circulaire de mission Août 2015)

« Le CPE doit placer l'élève dans les meilleures conditions d'épanouissement personnel » (condition sine qua non d'une orientation réussie)

« La collaboration avec le personnel enseignant : échanges d'informations avec les professeurs sur le comportement et sur l'activité de l'élève ... »

« [Les CPE] doivent être associés à tout ce qui concerne la vie de l'élève et son devenir : liaison avec les parents, rapports avec les autres établissements, information et orientation, formation continue... »

BO n° 37 du 19 octobre 1989

« [Les CPE] sont associés aux personnels enseignants pour assurer le suivi individuel des élèves et procéder à leur évaluation. En collaboration avec les personnels enseignants et d'orientation, ils contribuent à conseiller les élèves dans le choix de leur projet d'orientation. »

REFERENTIEL DE COMPETENCES (JUILLET 2013)

La conseillère principale ou le conseiller principal d'éducation, accompagnateur du parcours de formation des élèves

(sous-partie) « Le CPE est un acteur à part entière de l'appropriation par l'élève du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en tant qu'il accompagne les élèves dans leur parcours et la construction de leur projet personnel. »

C5 Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif

Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif. Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique...), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.

Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluriprofessionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.

C7. Participer à la construction des parcours des élèves

Contribuer, avec les enseignants, les professeurs documentalistes et les conseillers d'orientation psychologues, au conseil et à l'accompagnement des élèves dans l'élaboration de leur projet personnel.

BO du 9 juillet 2015

PARCOURS AVENIR

Extraits:

« Le conseiller principal d'éducation (CPE), par sa connaissance particulière de l'élève, apporte son expertise tout au long du parcours. Il collabore avec les personnels enseignants, de documentation et d'orientation pour assurer le suivi individuel des élèves en relation avec les familles »

« Le professeur principal assure le suivi du parcours de l'élève en lien étroit avec les familles, l'équipe pédagogique, le conseiller d'orientation-psychologue (COP) et le service médico-social. Chargé d'animer l'équipe pédagogique de la classe, il organise des échanges avec la famille et l'équipe éducative, il favorise le concours des différentes disciplines au projet »

« Le chef d'établissement et son équipe s'appuient sur le milieu économique et professionnel de proximité et sur la documentation disponible, en particulier les ressources audiovisuelles et numériques. Le chef d'établissement joue un rôle essentiel. Il impulse et veille à la mise en œuvre du parcours en déclinant de façon opérationnelle les différentes étapes et actions à chaque niveau scolaire »

ET

Une mobilisation de l'ensemble des acteurs **implique une impulsion forte, un accompagnement pédagogique et une prise en compte dans l'organisation de l'établissement. Le partenariat avec les parents contribue à développer une démarche de coéducation.**

Bientôt nouvelle possibilité pour les élèves en 1ère année de LP (seconde pro) qui pourrait avant les vacances de la Toussaint, demander à changer de filière si ils ne sont pas satisfait. Dans ALFELNET du coup nouvelle procédure d'orientation en LP – idée est essentiellement de changer de filière pro → lutter contre le DS, réorientation – Qu'en pensez-vous ? Souhaitable ? Régler problème de valorisation du lycée pro ?

Le risque : tous les élèves en seconde pro affectés contre leur gré, dans quelle autre filière restera t-il des places ? Aussi des filières peu demander...

Nous sommes dans une orientation institutionnelle → stratégie du ministère

Attention, jamais de position c'est bien ou pas bien, c'est toujours plus compliqué – on ne doit pas se mettre en opposition avec l'institution, nous répondons en tant que CPE → dynamique d'adhésion mais 2 préoccupations :

- **Dans une approche critique : bonne chose qui permettrait de réorienter des élèves à la déroute au mois de septembre, avec une procédure établie – modalité pour réinterroger l'orientation d'un élève, on sort d'une pratique sauvage**
- **Mais à la fois cela interroge car probablement les filières où il y a de la place disponible sont les mêmes qu'auparavant**

→ En tant que CPE comment je vais m'approprier cette volonté pour en faire quelque chose de positif, à valoriser pour l'élève (attitude pro active, adhérer à la réforme et voir en quoi elle peut ramener quelque chose) → moyen institutionnelle de solliciter un entretien constructif avec l'élève et sa famille pour le raccrocher (si par exemple il n'est jamais venu depuis septembre)

EUROPE 2020 : liste des métiers d'avenir → outil pour nous aider à faire des entretiens. Il faut connaître ces métiers et d'essayer en fonction des profils d'élève tendre vers des métiers d'avenir. Le CPE doit être dans une veille active et connaître les métiers d'avenir (outil de veille du CPE)

Le COP conseiller technique du CE pour des questions d'orientation. Il est là ponctuellement, soit d'un point de vue individuel soit pour des réunions d'information. En 5^{ème} atelier d'auto documentation avec les documentalistes. Il n'accompagne pas les élèves

L'acteur principal c'est le professeur principal

On tend vers un recours plus systématique des partenaires professionnels (BO juillet 2015)

Celui qui décide de l'orientation c'est le CE

Apports des interventions des partenaires des milieux économiques, sociaux et professionnels permettent de consolider les acquis de connaissances et de compétences par :

- des actions de découverte (visites d'entreprise, forums, conférences et débats) ;
- des interventions de sensibilisation ou de formation (interventions de chefs d'entreprise ou de professionnels dans les classes dans le cadre de projets pédagogiques) ;
- des actions d'immersion en milieu professionnel (classe en entreprise, stages) ;
- des projets accompagnés (mini-entreprises, reportages sur des métiers).

EN CONSEQUENCE :

Il articule à la fois une dimension collective (projets collectifs), une dimension individuelle (élaborer son propre parcours, le formaliser, pour être capable de...) et propose des situations d'apprentissage actives

Pensez à proposer: La mise en place de temps forts, au collège comme au lycée

2) Quelques détours historiques

• Evolution de la définition de l'orientation en France au XX^{ème} siècle

Alfred Binet 1905, créateur d'une Échelle métrique de l'intelligence, premier test mondial historiquement créé sur l'intelligence.

« Nous pensons que dans ce domaine, on peut faire beaucoup pour améliorer les rapports des ouvriers et des patrons et pour aider à la solution de la question ouvrière, en avertissant les enfants, dès l'école, des professions pour lesquelles ils sont les plus aptes et en diminuant ainsi, par cette prophylaxie professionnelle, le nombre des sujets mal adaptés qui deviennent nécessairement des déclassés, des malheureux ou des insurgés »

• Comparaison

M. Quillard, inspecteur régional de l'enseignement technique - Congrès des classes moyennes – Gand, 6 août 1923

« L'orientation professionnelle est l'ensemble des moyens qui tend à satisfaire l'aspiration commune à tous les nobles esprits vers un ordre social rationnel par la mise en valeur, à leur juste place, de toutes les personnalités humaines »

Définition européenne de l'orientation professionnelle

(conférence PETRA, Rome, novembre 1994) :

« Processus continu d'appui aux personnes tout au long de leur vie pour qu'elles élaborent et mettent en œuvre leur projet personnel et professionnel en clarifiant leurs aspirations et leurs compétences par l'information et le conseil sur

→ les réalités du travail, l'évolution des métiers et professions, du marché de l'emploi, des réalités économiques et de l'offre de formation ».

- **L'orientation : une définition de l'UNESCO (1970)**

« L'orientation consiste à mettre l'individu en mesure de prendre conscience de ses caractéristiques personnelles et de les développer en vue du choix de ses études et de ses activités professionnelles dans toutes les conjonctures de son existence avec le souci conjoint de servir le développement de la société et l'épanouissement de sa responsabilité. »

- **Un défi :** «... dans toutes les conjonctures de son existence ... »

- **Des enjeux :**

« servir le développement de la société... » « et l'épanouissement de sa responsabilité. »

La loi d'orientation JOSPIN de 1989 définit l'orientation comme étant :

« Le résultat d'un processus continu d'élaboration et de réalisation du projet personnel de formation et d'insertion sociale et professionnelle que l'élève du collège, puis du lycée, mène en fonction de ses aspirations et de ses capacités »

—> **Se rajoute aujourd'hui :** L'orientation tout au long de la vie....

- **Une histoire de l'orientation en France... en trois étapes**

Première étape:

Une société en évolution, la naissance de l'orientation professionnelle

1919 : la loi Astier aborde pour la première fois **l'orientation professionnelle**

1922 : Premier décret qui définit l'orientation professionnelle :

« l'ensemble d'opérations qui précède le placement des jeunes et qui ont pour but de révéler leurs aptitudes physiques, morales et intellectuelles. »

Deuxième étape:

La naissance de l'orientation scolaire et professionnelle...

1959 : Les réformes **Berthoin puis Foucher** : **l'orientation professionnelle devient l'orientation scolaire et professionnelle.**

1971 création des CIO. L'information est dispensée par L'ONISEP (office national d'information sur les enseignements et les professions)

Troisième étape:

Vers une orientation éducative et active...

Naissance de l'EAO

1989 : Un droit au conseil en orientation est institué dans la loi d'orientation de 1989 (article 8)

Rappel: L'orientation devient : « le résultat du processus continu d'élaboration et de réalisation du projet de formation et d'insertion sociale et professionnelle...en fonction de ses [l'élève] aspirations et de ses capacités. »

(décret du 14 juin 1990)

Ce texte qui fonde les bases de l'orientation sera modifié de façon significative par un **décret du 20 février 1992** qui donne au chef d'établissement la responsabilité de la décision finale. Le conseil de classe propose l'orientation...)

Textes de référence :

Mise en œuvre de l'expérimentation sur l'éducation à l'orientation au collège:

—> **Circulaire du 31 juillet 1996**

(expérimentation)

Mise en œuvre d'une éducation à l'orientation dans les lycées d'enseignement général et technologique

—> **Circulaire du 1er octobre 1996**

(expérimentation)

Au terme de toutes ces évolutions, l'orientation atteint donc la dimension qu'on lui connaît aujourd'hui :

une orientation active et responsable tout au long de la vie

→ **Un mot clé : dédramatiser...**

RESUME: **Une histoire de l'orientation en France...**

3 étapes:

1919 : la loi Astier aborde pour la première fois **l'orientation professionnelle**

→ **Récolter dans la société la personne ayant les aptitudes pour exercer un post – on ne se pose pas la question de l'évolution du poste ou de développement de compétence, ou de l'adaptabilité...**

1959 : les réformes Berthoin puis Foucher : l'orientation professionnelle devient **l'orientation scolaire et professionnelle.**

→ **On va progressivement interroger l'école sur sa capacité à contribuer à l'orientation – la scolarité va être un temps de préparation à l'insertion pro. Naissance de l'orientation scolaire professionnelle – l'école va se responsabiliser sur l'orientation**

A partir des années 80: mise en place de l'EAO

(**1989** : Un droit au conseil en orientation est institué dans la loi d'orientation puis 2 circulaires de 1996 ...)

→ **70-80 : arrivée massive d'élèves hétérogènes (socialement...), cela pose la question de l'échec scolaire et donc de l'orientation. L'orientation est intimement liée aux problématiques de l'échec scolaire. Va naître la question de l'éducation à l'orientation (éduquer au choix)**

Quelles sont les compétences mobilisées, solliciter pour cette éducation ?

- **Compétences 6 et 7 socle encore en vigueur**

- **Domaine 3 du nouveau socle**

Se connaître soi même (estime de soi + sentiment de compétence) : si je considère que je ne vauds rien comment parler d'orientation ? Comment travailler l'estime de soi et le sentiment de compétence ?

Responsabilité et autonomie : être dans une évaluation positive, l'enseignement explicite → logique pédagogique

C'est par l'auto évaluation que l'on va travailler à la fois l'estime de soi et les compétences personnelles – contribuer une réflexion avec les enseignants sur la mise en œuvre d'une pédagogie explicite (Travaux de **Rolland GOIGOUX : les 7 familles d'aide, à quoi cela nous sert en tant que CPE ? Outil de travail pour réfléchir avec les enseignants sur les modalités d'accompagnement, avec AED, CPE cité dans l'AP au collège, aussi en lycée → dimension pédagogique) ou évaluation positive (par auto évaluation ou évaluation par les pairs)**

Exemple : l'évaluation par compétence peut être une évaluation positive, commencer par les points positive et tendre vers le développement

Ne pas confondre évaluation et notation

Le CPE peut bosser avec le COP, le PP, le documentaliste, car la politique documentaire peut être sollicité

Dès 82 une décision d'orientation devient obligatoire pour chaque élève – l'école à la responsabilité d'une décision d'orientation de l'élève

89 c'est aussi la notion du conseil en éducation. Un élève qui n'a jamais été conseillé sur son parcours peut se retourner contre l'institution est gagner une place dans une filière où il avait été précédemment refusée

L'éducation devient un processus continu, cela se construit dans le temps et le parcours avenir invite les pros de l'école à réfléchir sur les étapes de construction autour d'une problématique (qu'est-ce qu'on fait dans chaque niveau ? de La 6ème à la terminal) .On va formaliser un processus d'orientation, on va résonner/formaliser par étapes successives

Années 90 successions de textes qui portent sur l'expérimentation autour de l'orientation

Construire un modèle d'éducation à l'orientation autour de 3 affirmations :

- 1. Le choix d'orientation est le résultat d'une construction progressive et propre à l'élève : cela s'inscrit dans le temps**
- 2. Le choix formulé de l'élève va être la conséquence de 2 systèmes de représentation (de soi et de l'environnement). D'où l'importance de travailler les interactions, on va développer des temps de parole et d'échange avec les élèves pour faire émerger ces représentations initiales – en HVC, en EPI, avec l'AP (orientation en AP obligatoire)**

3. Les élèves sont porteurs de représentations stéréotypées (métiers d'hommes et de femmes) : comment corriger cela ? En passant par l'éducation il faut **corriger les représentations stéréotypées**.

L'orientation s'inscrit tout au long de la vie. Il faut donc dédramatiser des situations. Il y a des passerelles et des modalités (cordée de la réussite, DU,... de plus en plus de dispositifs)

Il faut apprendre aux jeunes à s'orienter, on est dans l'éducation au choix, on travaille sur les compétences de choisir quelle est la meilleure chose pour soi.

→ **Fonction de conseil du CPE forte dans ce domaine, on conseille aussi les parents. Le PP à la main, et le CE décide, le COP est conseiller technique. On parle aussi de psycho pédagogie d'orientation (type constructivisme où l'on se concentre sur l'apprenant par exemple)**

• Les décisions gouvernementales actuelles

Pour s'y retrouver!! Car nous sommes sur tous les fronts...

La notion de « PDMF » se trouve dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École alors qu'auparavant elle était seulement inscrite dans une circulaire (2008) puis généralisée en 2009: **suppression de l'appellation mais également des modalités**

Stade PIAGET (hypothético.....) en 6^{ème} incapable de se projeter, du coup ça commençait en 5^{ème}.. mais c'est fini

La loi parle de la mise en place d'un Parcours Individuel d'Information, d'Orientation et de Découverte du Monde Economique et Professionnel (de 6^{ème} à Terminal) (PIIODMEP) **suppression de l'appellation (uniquement)**

En 6^{ème} on travaille sur l'estime de soi, sentiment de compétences...

Compétences à : quelles méthodes pour apprendre au mieux → travailler l'autonomie, la question de l'estime soi, apprendre à apprendre → compétences transversales, à travailler et mobilisable dans des espaces et thèmes différents (de manière explicite ou implicite). En tant que CPE on aura le souci de rendre compte de cette transférabilité et va conscientiser ces compétences.

Exemple : En EPS tu ne pouvais pas faire 5 tours de terrain, aujourd'hui tu en fais 10 → compétences de dépassement de soi, de l'effort, ainsi tu peux faire plus que tu le penses, tu le peux aussi en orientation, faire plus que ce que tu imagines

→ Toutes les pratiques pédagogiques concourent à l'EAO

+ REAFFIRMATION de la réforme du lycée (2010) (toujours en œuvre)

→ **Accompagnement personnalisé : ne signifie pas l'individualisation – on va travailler par groupe de besoin**

Les axes ;

Methodologie

– soutien (renforcement pour les élèves en avance)

– orientation /

– il y a aussi des activités culturelles (promouvoir l'ouverture culturelle) –

→ la mise en œuvre est au choix des lycées, cela peut-être sur une semaine banalisée, ou cela peut être une barrette à l'emploi du temps, ou l'heure clairement identifiée

→ **Tutorat adulte-élève : accompagnement presque individuel (ou pas 2) : institutionnalisé**

Attention :

(AP en 6^{ème} groupe de besoin, heures supplémentaire pour maths, français...)

Avec la Réforme, AP pour tous les niveaux mais pas même nombre d'heure

BO du 9 juillet 2015

Le parcours individuel, d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel **prend l'appellation "parcours Avenir"**.

→ Idée du parcours est d'organiser

Objectif 1 : Permettre à l'élève de **découvrir le monde économique et professionnel**

Objectif 2 : Développer chez l'élève le **sens de l'engagement et de l'initiative**

Objectif 3 : Permettre à l'élève **d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle**

→ L'obj 2 : tout comme l'EMC ! On est typiquement dans des compétences transférables !

Ce parcours est **mis en place pour chaque élève de la sixième à la terminale**. (comme le PIIODMEP)

Pendant la scolarité obligatoire, les connaissances et compétences acquises par les élèves dans le cadre de ce parcours sont prises en compte pour la validation de l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Le parcours citoyen produit une note pour le nouveau brevet (du coup en un an il faudra trouver quelque chose pour produire une note...) - les réformes se télescopent dans un temps hyper court...

Au collège :

Ce parcours contribue à donner du sens et à valoriser le contenu des apprentissages en favorisant le lien entre ces derniers et **les démarches de découverte du monde socio-économique** proposées aux élèves par les équipes éducatives.

6^{ème} : estime de soi

5^{ème} : connaissance des métiers

4^{ème} : connaissance des parcours de formation (quelle formation pour quel métier) – immersion en lycée à exploiter

3^{ème} : concrétisation du projet personnel de l'élève (stage en entreprise)

-

A noter (important): Ce BO se caractérise par l'ouverture vers le monde économique et professionnel.

A retenir dans le BO : validation socle commun

Très forte référence à l'ouverture au monde éco et pro : idée est d'ouvrir l'école (l'élève) sur le monde – l'école s'inscrit, qu'on le veuille ou non, dans le projet de compétitivité de la France, vecteur qui doit amener la France à être compétitive sur le marché professionnel

On est plus dans la sanctuarisation de l'école :

Exemples : « Le parcours Avenir doit permettre à l'élève de développer son ambition sociale et scolaire et de construire son projet de formation et d'orientation en découvrant les principes et **la diversité du monde économique, social et professionnel en constante évolution**. »

« Des périodes d'**immersion** en entreprise (ou autres organisations) au lycée, afin d'approfondir la connaissance du monde professionnel, des secteurs d'activité ou de métiers, dans le cadre des **PFMP** (Parcours de Formation en Milieu Pro) dans la voie professionnelle ou de périodes d'observation, conformément aux dispositions de l'article L. 332-3-1 du code de l'éducation, dans les voies générale et technologique. »

Récupérer un élève en DS en 4^{ème} : lui faire découvrir un milieu pro (tu iras en lycée pro toute une semaine, mais pas en atelier à cause des machines dangereuses) – débriefing d'une séance d'atelier ou dans l'enseignement

Lutter contre les stéréotypes est de faire intervenir une garagiste femme

Faire intervenir un ancien de ZEP/REP

...

Au lycée :

Au lycée d'enseignement général et technologique et au lycée d'enseignement professionnel, l'objectif du parcours Avenir est d'aider les élèves à construire un parcours de formation et d'orientation cohérent intégrant **la préparation de l'après-bac (postbac) – orientation BAC-3/BAC+3**

Etudiants vont parrainer des lycéens – faire intervenir quelqu'un qui vient d'un milieu défavorisé et qui est en étude supérieur

Pole d'excellence : établissement identifié, avec moyen supplémentaire a qui on va demander de travailler sur le lien avec l'enseignement supérieur – généralement dans un milieu difficile

A noter : Le conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) peut être consulté quant à l'application du parcours Avenir.

Folios, au service de tous les parcours éducatifs

Cette application numérique permet une mise en cohérence du parcours de l'élève, elle l'aide à articuler les étapes de projets et à devenir acteur de ses choix.

Cet outil permet de formaliser des parcours éducatifs voulus par la loi d'orientation et de programmation de juillet 2013:

- le **Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)**, de l'école primaire au lycée ;
- le **Parcours avenir**, (orientation et découverte du monde professionnel), de la 6e à la terminale ;
- le **Parcours citoyen**
- le **Parcours de santé**,

Le tout étant expérimenté depuis la rentrée 2015.

PEAC : projet culturel, visites musées...

Parcours de Santé : visite en 6^{ème} obligatoire - éducation à la sexualité/santé...

→ **Folios valorise également les expériences et compétences scolaires et extrascolaires des élèves.**

Outil FOLIOS = porte feuille de compétences : portfolio numérique où l'élève va sauvegarder toutes ses compétences, expériences, dans le cadre de l'orientation, mais aussi toutes les expériences de vie qu'il va vouloir fructifier par la suite (ex : je fais de l'équitation et j'ai passé un truc de moniteur... ou j'ai fais le BAFA...)

- **Déposer aussi tout ce qui a à voir avec le PEAC**

- **Espace numérique personnel où l'élève va valoriser toutes les compétences acquises**

L'application en tant que telle permet à l'enseignant d'accéder à certain nb d'espace... mais c'est avant tout un espace perso pour l'élève

Enjeux : valorisation des compétences et transférabilité

3) PROCEDURE POUR LES PALIERS D'ORIENTATION : TECHNIQUES

NE PAS CONFONDRE AVEC L'EOA

Premier trimestre : la phase d'information (en 3^{ème})

- Rencontre parents /professeurs (obligatoire, inscrit dans la loi)
- Réunions d'informations, forums, carrefours des métiers...
- Conseils personnalisés :
 - Du COP
 - Du CPE
 - Du Professeur principal (PP en charge de l'orientation : la circulaire sur la mission du professeur principal)

Deuxième trimestre : la phase de dialogue entre l'élève  la famille et l'établissement

Souhait d'orientation de l'élève et de ses parents

Vœux provisoires

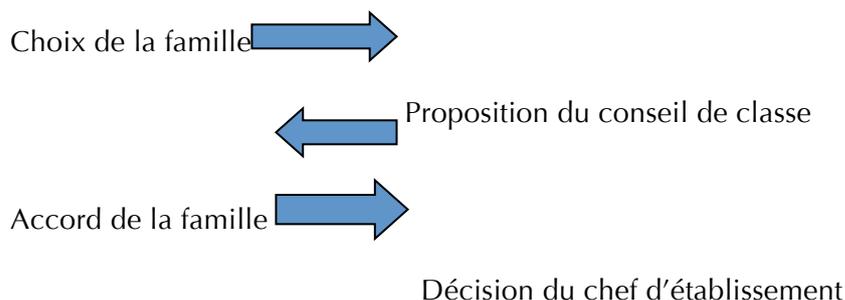
Fiche à remplir (parents et enfants)

Proposition du conseil de classe

Avis favorable/défavorable/réservé

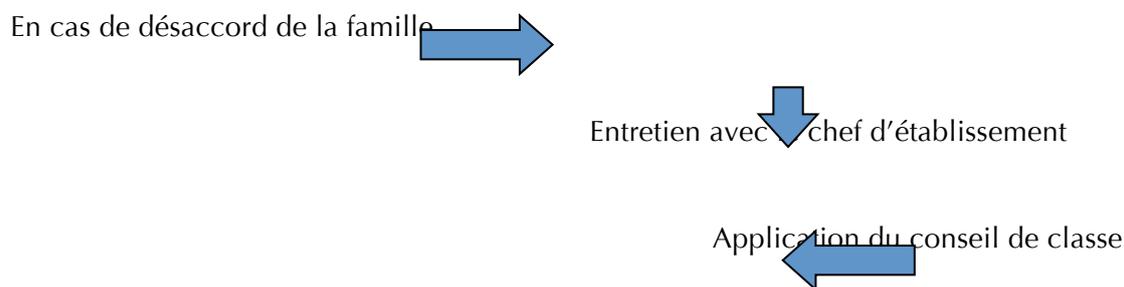
Il peut y avoir des conseils de classes ouvert (pour élèves) : initiative personnel de l'établissement

Troisième trimestre : la phase de décision



Possibilité de désaccord

Désaccord au niveau de l'établissement



Le désaccord peut persister : Appel devant une commission

Le CE peut très bien désapprouver le conseil de classe – le CE peut donner raison à la famille et désavouer le conseil de classe (attention à la réaction du conseil...)

Appel devant une commission

→ Décision de la commission d'appel

Composée de personnalité qui ne viennent pas de l'établissement (des CE, des COP, des représentants de service social,...) – un dossier où chacun émet des avis (éléments qualitatifs)

Mais le PP va représenter l'établissement dans cette commission

Ils sont présents : PP + Parents + Elève

→ Application de la décision de la commission et il n'y a plus de recours possible

→ Désaccord persiste pour l'élève de redoublement

Remarque :

Redoublement est un droit en 3^{ème} si il n'a pas déjà redoublé

L'élève peut décider de refaire une 3^{ème} si la décision de la commission ne lui convient pas

Si il a déjà redoublé il n'a pas le choix, il doit y aller

On ne peut pas redoubler 2 fois le collège

2 cas de figure pour redoubler (celle-ci + maladie)

L'objectif du CE est qu'il y ait moins de commissions possibles

A savoir : si l'élève a 8/9 de moyenne, il pourra aller en général, même pas la peine d'aller en commission (le politique souhaite avoir le plus d'élève en général (BAC pour 80% d'une classe d'âge), mais on veut valoriser le LP... il est important de se forger une opinion sur cette contradiction...)

Possibilité de réponse : Réforme LP, BAC pro en 3 ans – certificat intermédiaire, tout élève inscrit en LP passe BEP et CAP avec comme vocation préparer les épreuves du BAC – volonté du ministère est d'aligner BAC pro sur bac général (sur 3ans), et objectif majeur : aller au BAC !

Il s'agit d'élever le niveau de la nation... on est dans la complexité du système

La personne doit être capable de s'adapter à l'évolution de la société, de la vie....

Le parti pris est qu'il faut un BAC pour s'adapter

L'orientation vise à résoudre la quadrature du cercle entre :

- l'élève avec sa liberté de choix, ses aptitudes, ses compétences... et ses résultats scolaires ;
- la réalité interne du système éducatif : lieux d'accueil, filières, ...
 - la réalité externe des besoins économiques et sociaux.

Le CPE doit démêler ces dilemmes, ces tensions, trouver l'équilibre entre les filières

EAO n'est pas qu'une procédure...

☞ *L'orientation ne peut se résumer à une simple procédure : elle est sous-tendue par une démarche collective.*

☞ *L'orientation a une dimension sociale et culturelle, personnelle et familiale, elle essaye de conjuguer plusieurs objectifs : **l'épanouissement du jeune (ou de l'adulte) et les besoins de la société.***

L'idée qu'on va insérer l'élève par rapport à ce qu'il aime faire ne suffit pas...

En tant que CPE voir les métiers d'avenir, pour aider à orienter les élèves, en s'assurant au maximum de leur épanouissement

L'éducation à l'orientation aujourd'hui

Vers des élèves triple A :

Auteurs, Acteurs et Autonomes

Son orientation – engager (culture engagement EMC) – le choix

Je n'oriente pas un élève vers un métier qui n'a pas d'avenir